

1. Politique de la Jeunesse

La loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse a proposé un nouveau cadre pour la politique de la jeunesse au Luxembourg. Retenons les points marquants de ce nouveau cadre.

- La loi adapte le cadre légal aux besoins constatés et envisage de nouvelles mesures pour y répondre, en se fondant essentiellement sur les conclusions des deuxièmes lignes directrices pour la politique jeunesse, élaborées en dialogue avec les jeunes et leurs organisations en 2004, ainsi que sur les résolutions adoptées par le Conseil des ministres de la Jeunesse de l'Union Européenne dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination et du Pacte européen pour la jeunesse.
- La loi procède à une révision des missions et des structures administratives du Service National de la Jeunesse.
- L'Etat a un rôle important à jouer dans le domaine de la jeunesse, à savoir contribuer activement à la construction d'un environnement favorable au bon développement et à l'intégration des jeunes dans notre société et promouvoir l'épanouissement de la personnalité des jeunes. L'apprentissage tout au long de la vie, la mobilité, l'esprit d'initiative, la capacité d'évoluer dans des environnements interculturels sont des aptitudes qu'un jeune doit acquérir aujourd'hui. L'éducation non formelle permet à travers ses objectifs et méthodes propres au secteur jeunesse de développer ces attitudes et compétences qui ne peuvent que difficilement être acquises à travers l'éducation formelle.
- La rapidité de l'évolution sociale exige aussi une approche transversale et une observation plus nuancée des conditions de vie des jeunes. La complexité sociale fait que les interventions politiques dans un domaine de la vie des jeunes ont des répercussions sur les autres. La loi crée un comité interministériel pour tenir compte de la transversalité de la politique de jeunesse, un rapport national quinquennal pour présenter une vue globale de la situation des jeunes au Luxembourg et un observatoire de la jeunesse chargé de fournir les éléments à la base du rapport national et de contribuer aux travaux européens. Un plan d'action national concernant la mise en œuvre des priorités de la politique jeunesse sera établi avec la collaboration de tous les acteurs concernés.
- Le Conseil Supérieur de la Jeunesse est élargi comme organe de dialogue avec la société civile du secteur jeunesse, et une assemblée des jeunes permet aux jeunes de s'exprimer directement sur toutes les questions les concernant. L'aide financière de l'Etat pour des projets d'infrastructures communales en faveur de la jeunesse est conditionnée à la mise en œuvre d'un Plan Communal Jeunesse, qui prévoit une participation active des jeunes.
- Les acteurs du secteur jeunesse sont précisés et les aides financières de l'Etat sont accordées en conséquence. L'importance du bénévolat et des organisations de jeunesse est valorisée par une reconnaissance formelle.

L'année 2010 fut l'occasion de continuer à développer les instruments que propose la loi sur la jeunesse. En juillet 2010, le Ministère de la Famille et de l'Intégration et l'Université du Luxembourg ont présenté le **rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg**. Cet important travail de synthèse fait l'état des connaissances sur la jeunesse au Luxembourg. Le document se présente en deux parties distinctes. La plus importante, réalisée par l'Université du Luxembourg, brosse un tableau de la jeunesse au Luxembourg en 6 chapitres :

1. L'éducation formelle et non formelle
2. Les transitions vers le monde du travail
3. La pauvreté
4. L'intégration

5. La santé et le bien-être

6. La participation

Cette partie analytique est précédée d'un avis du gouvernement sur la politique de la jeunesse à mener dans le futur sur base notamment du rapport sur la situation de la jeunesse. Cet avis sur la politique de la jeunesse fut élaboré au sein du **comité interministériel à la jeunesse**. Le comité se réunit à trois reprises en 2010, pour formuler la proposition d'un avis commun du gouvernement sur le rapport jeunesse ainsi que pour formuler le **pacte pour la jeunesse**, que la loi prévoit comme instrument de formulation et de mise en œuvre de la politique de la jeunesse. Le pacte pour la jeunesse, un ensemble de mesures politiques en faveur de la jeunesse qui concerne tous les domaines politiques touchant les jeunes, fut élaboré et présenté à un public d'experts de la politique de la jeunesse au cours d'un séminaire organisé conjointement par le Ministère de la Famille et de l'Intégration en décembre 2010. A la suite de ce séminaire fut lancée une consultation écrite qui permettra, en 2011, l'adoption définitive du Pacte pour la Jeunesse.

2. Organisations et Mouvements de Jeunesse

Les associations de jeunesse assurent un lien au plan social, culturel, spirituel, économique et politique entre les jeunes et la collectivité, voire les pouvoirs publics. Ils sont un important facteur d'intégration.

L'expérience associative à travers son engagement dans la société, permet au jeune de construire son identité, par la nécessaire construction de relations formelles et personnelles avec les autres, mais aussi par la discipline qu'elle exige vis-à-vis de soi-même.

Elles sont un lieu d'apprentissage de la démocratie où les jeunes ont la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager. Il s'agit souvent pour les jeunes d'une première étape vers un engagement social et politique.

Les associations et mouvements de jeunesse, tant au plan national que local, ont profité des aides du ministère pour financer leurs diverses activités et initiatives. 23 associations de jeunesse ont bénéficié d'un subside annuel pour un total de 89.000 €. Au plan local, 32 subsides pour la somme de 28.500 € ont été attribués à différentes organisations sous forme d'aide financière extraordinaire.

De même, le ministère a participé aux frais de secrétariat et de fonctionnement d'une partie des grands mouvements de jeunesse pour un total d'un montant de 100.000€.

3. Relations avec les Communes

Le Plan Communal Jeunesse est un outil de travail que le Ministère met à disposition des communes luxembourgeoises. Cet outil a deux finalités, à savoir permettre aux communes de mener une politique de la jeunesse planifiée de manière rationnelle et d'inclure au maximum les destinataires de la politique de la jeunesse dans le processus.

Le Ministère propose que le plan communal jeunesse repose sur trois piliers. Premièrement il s'agit d'exploiter au maximum les connaissances des personnes qui sont en contact permanent avec les jeunes au niveau local. Ensuite il faut pouvoir collecter des données objectives et troisièmement permettre aux jeunes eux-mêmes de participer au processus de prises de décision en matière de politique locale de la jeunesse.

En 2010, deux plans communaux jeunesse furent démarrés dans les communes de Mersch et de Schuttrange. Des groupes de planification furent mis en place pour diriger les travaux menant à l'élaboration des stratégies locales pour les politiques de la jeunesse, qui seront terminés en 2011.

4. Le Dialogue structuré avec la jeunesse luxembourgeoise

Le dialogue structuré est un concept qui englobe la participation des jeunes et de leurs organisations dans les questions qui concernent la politique de la jeunesse, au Luxembourg comme en Europe. Trois volets composent ce dialogue structuré.

4.1. Le Conseil Supérieur de la Jeunesse

Un principe fondamental de la politique de la jeunesse est d'associer les jeunes et les organisations de jeunesse aux processus d'élaboration et de décisions en la matière.

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse est un organe consultatif chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, toutes les questions se rapportant aux jeunes.

Le Gouvernement peut demander l'avis du Conseil sur les mesures qui sont envisagées sur le plan législatif ou réglementaire dans l'intérêt des jeunes. Le Conseil peut recommander au Gouvernement les réformes et innovations qu'il juge indiquées au bien-être des jeunes.

L'article 12 de la loi du 4 juillet 2008 est exécuté par l'article 21 du règlement grand-ducal du 9 janvier 2009 concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Jeunesse.

Le Conseil se réunit soit sur initiative du ministre ou du président, soit sur demande écrite du tiers de ses membres au moins.

Le Conseil peut instituer des commissions ou des groupes de travail chargés soit d'une mission permanente, soit de l'analyse d'un sujet particulier.

La réunion inaugurale du Conseil Supérieur de la Jeunesse a eu lieu le 17 novembre 2010.

Contrairement à l'ancien Conseil, qui était un organe mixte entre organisations de jeunesse et ministères, le Conseil Supérieur actuel ne regroupe que les acteurs de la société civile, à l'exception du Ministère de la Famille et de l'Intégration, du Service National de la Jeunesse et du SYVICOL.

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse, ne regroupe pas seulement les organisations de jeunesse, mais aussi les représentants d'organisations oeuvrant en faveur des jeunes.

Le Conseil intervient dans le processus consultatif du développement du Pacte pour la jeunesse, coordonné par le Ministère de la Famille et de l'Intégration. Concernant le plan de travail, une première mission importante du Conseil Supérieur de la Jeunesse est d'examiner le projet de Pacte pour la jeunesse, donnant suite au rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg. Le Conseil formulera un avis sur le projet de plan d'action, donnant suite à une demande formulée par le Gouvernement.

4.2. L'Assemblée des jeunes

Après sa création par la loi du 4 juillet 2008 et sa première séance plénière en novembre 2009, le Parlement des Jeunes est depuis lors à considérer comme organe pouvant donner une voix à la jeunesse du Luxembourg. Il permet aux jeunes de s'exprimer par une voix commune, d'apprendre à vivre en démocratie et de créer des liens entre la jeunesse et la politique. Les buts du Parlement des Jeunes sont la participation des jeunes au débat politique au Luxembourg, le rassemblement des jeunes, la discussion, l'échange.

Le bureau du Parlement des Jeunes a pu construire une relation de travail avec la Chambre des Députés, via des contacts réguliers avec la Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des Chances et avec le Gouvernement par une collaboration régulière avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

La session 2009-2010 a laissé à 150 jeunes l'opportunité de s'exprimer sur des sujets qui les préoccupent dans la société. Le Parlement des Jeunes s'est réuni en 5 plénières et discuté et voté sur 24 résolutions sur des sujets aussi divers que l'éducation, la santé et l'orientation économique du pays. La session 2010-2011 a débuté le 9 octobre avec la première plénière rassemblant 108 jeunes inscrits.

4.3. Le dialogue structuré européen et les consultations nationales.

Le nouveau cadre de coopération européen dans le domaine de la jeunesse instaure le dialogue structuré comme instrument de dialogue de la jeunesse avec les institutions. Le dialogue structuré connaît un volet national aussi bien qu'un volet européen.

Du côté européen, il aide à optimiser la qualité du travail des conférences européennes de la jeunesse en les inscrivant dans une logique thématique définie par le trio de présidences européennes et en rassemblant des jeunes de chaque pays membre pour présenter la vue de la jeunesse de leur pays sur un thème choisi. Le thème choisie par le trio de présidence formé par l'Espagne, la Belgique et la Hongrie : Les jeunes et l'emploi. Du côté national, la présidence demande à chaque Etat-membre la présentation des vues des jeunes sur ce thème.

L'année 2010 a été marquée par la création d'un groupe de travail national regroupant les principaux acteurs dans le domaine de la jeunesse (Parlement des Jeunes, Confédération Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise, Centre Information Jeunes, Service National de la Jeunesse et Ministère de la Famille et de l'Intégration) et par l'organisation deux consultations nationales sur le thème des jeunes et de l'emploi afin de préparer les « Presidency Youth Events ». Ces consultations ont donné lieu à des rapports nationaux qui ont été pris en compte dans les événements européens subséquents.

5. Services pour Jeunes

5.1. Les services de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes

Le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, gérés par des associations sans but lucratif ou des fondations, se compose de centres locaux et régionaux. En 2010 le montant disponible en relation avec les services pour Jeunes était de 6.258.952 €, dont 1.915.240 € comme participation aux frais de fonctionnement des services et 4.343.712 € comme participation aux frais de salaires. L'effectif total des éducateurs était de 139,61 ETP (emplois à temps plein) répartis sur 47 Maisons de Jeunes (110,68 ETP) et 8 Services pour Jeunes (28,93 ETP).

43 centres locaux pour jeunes existent dans les communes de Bascharage, Bettembourg, Bissen, Diekirch, Differdange (2 sites), Dippach, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette, Ettelbruck, Grevenmacher, Hesperange, Junglinster, Kayl (2 sites), Kehlen, Luxembourg (9 sites), Mersch, Mondercange, Mondorf, Niederanven, Pétange (2 sites), Roeser, Rumelange, Sanem (2 sites), Schifflange, Schuttrange, Strassen, Vianden, Walferdange et Wiltz.

De plus existent **11 centres régionaux**, en tout 21 sites, couvrant les communes de Bridel/Steinsel (2 sites), Dalheim/Weiler-la-Tour/ (2 sites), Lorentzweiler/Lintgen (1 site) Beckerich/Ell/Grosbous/Rambrouch/Redange/Useldange (2 sites) Koerich/Septfontaines/Steinfort (3 sites), Merttert-Wasserbillig/Wormeldange (2 sites), Mamer/Garnich (1 site), Bous/Remich/Stadbredimus (1 site), les communes du territoire du syndicat intercommunal du canton de Clervaux (4 sites), les communes du syndicat intercommunal « Am Haff » à Remerschen (2 sites) et les communes impliquées dans le projet du Centre régional pour Jeunes Nordstad.

Une « Maison des Jeunes sur Ondes » donne aux jeunes la possibilité de s'exprimer à travers les médias et les nouvelles technologies.

Un seul centre pour jeunes est directement exploité par une commune. Il s'agit du « Jugendtreff Number One » géré par la Ville de Luxembourg.

En collaboration avec le SNJ, les Maisons de Jeunes (MJ) participent activement à la formation de jeunes chômeurs. A côté de leur travail éducatif permanent, souvent avec des jeunes en risque d'exclusion, les MJ permettent très efficacement de reprendre au niveau communal et local les sujets des campagnes nationales et européennes.

Le processus d'assurance-qualité fut approfondi dans les maisons des jeunes et l'Université du Luxembourg a mené une évaluation externe de ce processus. Cette évaluation a pris en compte le projet d'assurance-qualité, le rapport d'activité annuel et le concept d'action général comme un ensemble cohérent.

Les éducateurs de toutes les maisons de jeunes ont été invités à une réunion dont le but était de tirer les conclusions de l'exercice d'évaluation du processus d'assurance-qualité tel qu'il a été mené dans 7 maisons des jeunes en 2010. Le même travail de mise en commun fut effectué avec l'entente des Gestionnaires des Maisons des Jeunes, une nouveauté dans le processus.

Sur base du travail d'assurance-qualité et de son évaluation par l'Université du Luxembourg, la convention ASFT « services pour jeunes » fut adaptée pour 2010 de manière à intégrer une nouvelle approche concernant la formation continue des maisons des jeunes. La nouvelle approche concerne aussi bien le nombre d'heures de formation continue à effectuer que leur contenu. Selon la convention qui à cours à partir de 2010, tout éducateur effectue annuellement un total de 16 heures de formation continue à sélectionner dans un programme élaboré par le Service National de la Jeunesse et structuré selon trois axes : le secteur jeunesse, les pratiques et techniques professionnelles, la mise en réflexion des pratiques et techniques professionnelles. De plus, tout nouvel éducateur dans les services pour jeunes effectue un total de 20 heures annuelles, centré sur l'axe 1 : le secteur jeunesse.

5.2. Les services d'information pour jeunes – Le Centre Information Jeunes (CIJ asbl)

5.2.1. Accueil

L'année 2010 aura vu l'adaptation des horaires d'accueil en fonction des besoins réels avec mise en place d'une permanence téléphonique. Les statistiques permettent de constater sa pertinence puisqu'il y a un équilibre relatif avec les visites physiques. Un nouvel outil statistique permettant de regrouper les demandes dans les différents thèmes d'information correspondant aux espaces thématiques a été mis en place.

5.2.2. Les services du CIJ

■ Projeunes

A travers le service Projeunes, 10 demandes ont été reçues, dont 4 ont bénéficié d'un suivi, tandis que les 6 autres n'ont nécessité que des conseils méthodologiques de démarrage

■ Séjours linguistiques

A Nantes : Les séjours se sont déroulés sur trois dates qui avaient été proposées, avec une nouveauté à la carte à savoir l'immersion dans une famille française. (27 participants)

Aux USA : Le CIJ s'est chargé de sélectionner le dossier de 4 jeunes pour leurs séjours outre-atlantique.

■ Droits et devoirs : jeu interactif en partenariat avec le Centre de Médiation

Le jeu interactif « Tes droits et tes devoirs : c'est plus qu'un jeu » est en ligne depuis décembre 2010 sous le lien : <http://www.cij.lu/quiz/> . Le but visé est celui de permettre aux jeunes de découvrir et de réfléchir sur leurs droits et devoirs, et de participer à la diffusion de l'information www.droitsetdevoirs.lu sous une autre approche.

■ Eurodesk

Mise à jour des bases de données, réponses aux questions du réseau, diffusion des informations aux SPOS, Uni Letzebuerg, Youth Portal, équipe du CIJ, Maisons de Jeunes.

■ SVE

Promotion continue du programme de Service Volontaire via l'accueil, le matériel présent dans l'Infomobile, le site web et notre présence sur les manifestations « Jeunesse ». 10 jeunes ont été accompagnés pour le montage de leur projet et ont pu vivre leur expérience de volontariat.

■ Leonardo Da Vinci

Comme pour le SVE, le programme LEONARDO a été promu avec succès puisque 15 jeunes ont pu intégrer une entreprise européenne cette année. A noter une demande supérieure à l'offre et un haut degré de motivation des jeunes intéressés.

■ Carte Jeunes Euro<26

La recherche régulière de nouveaux partenaires a abouti à de nouveaux avantages sans que cela n'ait une influence sur l'attractivité de la Carte Jeunes. Ce constat est partagé dans la plupart des pays en Europe. Pourtant un potentiel de 2000 cartes pourrait être acheté par la DEXIA sans que cela ne soit encore formalisé. 455 nouvelles cartes ont été émises en 2010.

■ Le service Jobs Vacances : jobs.youth.lu et stages.youth.lu

Un contact régulier est entrepris avec le monde de l'entreprise afin de développer l'offre et de vérifier le cas échéant si ces structures recherchent encore des étudiants.

■ Formation

Un concept de formation a été créé dans la perspective de la formation continue des éducateurs de Maison de Jeunes sur sollicitation du Service National de la Jeunesse.

■ Séances d'information

Plusieurs séances d'information ont été proposées à l'accueil du CIJ, mais étant donné que le nombre de participants a été très bas, une alternative est recherchée.

5.2.3. Interventions décentralisées

Le CIJ est présent sur les manifestations les plus pertinentes, utilisant cette fois-ci au maximum l'Infomobile comme stand : la Foire de l'Etudiant, Gaymat à Esch, Tournoi de Street Soccer à Esch, Fête de la MJ de Gasperich, Festival des Cultures, de la Citoyenneté et des Migrations, Fête scolaire du Lycée Nic Biever à Dudelange, Fête de Pâques du Lycée de Garçons à Esch

5.2.4. « Bien informer pour mieux participer »

Dans le cadre de son partenariat avec la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise, le Centre Information Jeunes a développé de nombreuses actions :

- Consultation Nationale : élaboration du concept de consultation dans le cadre du Dialogue Structuré ; Campagne de promotion et information du Parlement des Jeunes
- Création de 4 Infobox : pour soutenir un niveau d'information équitable auprès des jeunes parlementaires et de la jeunesse intéressée aux activités du Parlement des Jeunes
- Création de l'exposition SUSA : faisant suite au JugendKonvent « Speak up, speak Art » 2009
- City Rallye : Création, partenariats thématiques, promotion et animation d'un nouveau Rallye Citoyen sur la thématique de la Pauvreté, des Droits de l'Enfant et des Droits de l'Homme.
- Formation de 16 jeunes multiplicateurs (pour le compte du PIJ de Esch)
- Soirée Café Mobilité en partenariat avec la LCGB- conception et animation de quiz

5.2.5. Le CIJ sur Internet

Avec un total de près de 45.000 visiteurs par an sur le site du CIJ (~27.000) et la présence Facebook du CIJ (~18.000), le CIJ a un bon taux de fréquentation.

5.2.6. Les publications du CIJ

- Guide Mobilité : la toute nouvelle publication du CIJ. Un guide pratique et exhaustif qui permettra aux jeunes de s'y retrouver dans leurs projets de mobilité
- Guide des Jeunes 2010/2011 : stratégie de diffusion et diffusion auprès des jeunes et des prescripteurs.
- Réalisation et diffusion de l'Agenda scolaire 2010/2011
- Réalisation et diffusion du Plan de la Ville de Luxembourg 2010/2011
- Recherche, rédaction et mises en ligne quotidiennes d'actualités
- Revue quotidienne de la presse imprimée et en ligne
- Traitement quotidien des demandes venant par téléphone, courrier électronique et courrier classique
- Création de 8 nouveaux supports d'information : 2 Cahiers (Violence Stop et Double Nationalité) - 3 dossiers pédagogiques à usage des enseignants (Les Différences, Les Migrations, La Violence) – 2 Kits thématiques pour les maisons de Jeunes (Emploi – Sexualité et Image de soi) – 1 fiche de conseils « Recherche fiable sur Internet ».

5.3. Les services de formation pour jeunes

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a signé quatre conventions avec des services de formation au sens du règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour jeunes.

Les deux premiers de ces services sont gérés respectivement par les deux grandes fédérations scouts Letzebuenger Guiden a Scouten (LGS) et Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois (FNEL). Ce sont des services de formation et d'assistance aux bénévoles qui fournissent un soutien professionnel, surtout dans le domaine de la formation d'animateurs, volet de première importance dans ces mouvements. Depuis 2008, le Service Formation de la CAJL s'ajoute aux services conventionnés.

5.3.1. Service d'Assistance aux Formateurs et Animateurs Bénévoles (SAFAB)

■ Animation et formation

Camp national "Althing" pour 721 louvetaux à Heischent.

Camp national "Adventum MMX" pour 612 AvEx à Steinfort.

Réalisation de 5 différents projets de coopération par les RaRo (2x Senegal, Vietnam, Bolivie et Bosnie).

Accueil de groupes guides/scoutes et de classes scolaires pendant des journées et weekends d'animation.

Soutien aux animateurs/trices (chef/taines) des groupes locaux par deux éducateurs du SAFAB.

Actions de plantation d'arbres pour les festivités du centenaire du guidisme.

Formations de premier cycle proposées et organisées par les différentes branches.

Formation de 102 chefs sur le weekend "tronc commun".

Organisation de la formation continue pour les chefs.

39 chefs ont reçu le brevet aide –animateur et 27 le brevet animateur.

■ Relations nationales et internationales

Organisation du congrès et du « Chefdag » en septembre, journée d'information et départ d'une nouvelle année d'activités pour tous les groupes guides/scoutes locaux, en collaboration avec le groupe de Steinfort.

Organisation du meeting "Ouverture Network" avec 60 participants de différents pays européens.

Participation à de différentes conférences internationales

Organisation de la conférence CICS (Conférence internationale catholique du scoutisme).

■ Administration

Gestion administrative du secrétariat des LGS (fichiers informatiques, comptabilité, assistance aux commissaires bénévoles et aux groupes locaux, gérance du service "Nouttelefon" pendant les vacances de pentecôte et d'été, etc) assumée par le secrétariat fédéral.

Soutien des diverses équipes et groupes de travail fédéraux (équipe à la formation, au programme, intégration, ...).

Rédaction et envoi des périodiques des LGS.

Remise à jour du centre de documentation des LGS, bibliothèque ouverte à tout acteur dans le domaine de la jeunesse.

5.3.2. Service Formation et d'assistance aux bénévoles (FNEL scouts & guides)

Le Schrëtt no fir était le leitmotiv de l'année 2009/2010. La fédération et les groupes devaient faire un pas en avant dans les domaines communication et/ou renforcement du groupe. **Le Manuel du Chef de groupe** a été élaboré pour soutenir les chefs de groupe. Afin d'améliorer la qualité et la sécurité des activités, **deux nouveaux règlements** ont été approuvés : *lignes de conduite drogues* et *règlement relatif aux activités temporaires en hauteur*.

■ Formations proposées :

Leadership, Explorer Brevet, Bosses & Bobos, Assistant Chef d'Unité, Chef d'unité, Woodbadge et formation pour adultes. Le nombre de brevets décernés s'aligne sur les années précédentes: 91 brevets remis et 58 certificats Bosses et Bobos. 20 formations continues avec différents sujets ont été proposées aux chefs.

Au sein de la Commission consultative du SNJ, le service a contribué à l'élaboration du nouveau « Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 9 janvier 2009 sur la jeunesse ».

L'équipe intégration a noué des contacts avec l'association Amitié Portugal Luxembourg, a organisé une soirée d'information avec InfoHandicap, a assisté à des séances de travail du OLAI et au Overture-Network de la Région Européenne du Scoutisme.

■ Communication externe :

une campagne publicitaire a été lancée au début de l'année scout (spot aux cinémas, conférence de presse) accompagnée par de nouveaux dépliants personnalisés pour les groupes FNEL. L'organe officiel « DeScout » a reçu un nouvel outfit dans la ligne de la nouvelle Charte graphique. En ce qui concerne les sites Internet des groupes locaux, le Comité Directeur a décidé de promouvoir la collaboration avec le SNJ pour garantir une certaine professionnalité des sites.

■ Misaershaff-Centre de formation jeunes :

Le projet Classes vertes à la ferme a été concrétisé avec le soutien du GAL Leader Redange-Wiltz.

La Ferme Misère a été reconnue SCENES* par l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout. La cérémonie de remise du certificat s'est déroulée le 20 mars en présence du Ministre Marco Schank. La ferme est ainsi le 10^e centre dans le monde entier à avoir obtenu cette distinction qui implique entre autres une éducation au développement durable et à l'environnement et une gestion écologique du centre qui est situé dans la future Réserve naturelle nationale.

La construction d'une Eco-cabane sur le site de la Ferme Misère à partir de l'automne 2010 constitue un autre défi pour le centre de formation jeunes dans le domaine de l'éducation à l'environnement. La construction et l'exploitation de l'Ecocabane se font de concert avec l'Administration de la nature et des forêts.

■ Nouveau siège fédéral au Fetschenhof :

L'autorisation de construire a été délivrée le 26 août et le chantier a démarré le 13 septembre 2010.

5.3.3. Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise (CGJL asbl)

- Le 16 avril 2010, le Service National de la Jeunesse en étroite collaboration avec 4Motion et la CGJL, a organisé la troisième édition de la Journée des Comités d'élèves au Forum Geeseknäppchen.
- Encadrement de deux volontaires européennes dans le cadre de du projet « Convention des Jeunes »
- En 2010 la CGJL en partenariat avec le Centre Information Jeunes et de nombreux autres acteurs a organisé le Rallye découverte des Droits de l'Homme et de la situation sociale dans le monde et au Luxembourg.
- Le Rallye Citoyen s'est déroulé à l'occasion de trois dates différentes, les 14 mai, 21 mai et 25 juin 2010. En tout, 9 classes venant de différents lycées à travers le Grand-Duché ont participé à cette deuxième édition du rallye.
- Une première activité régionale de la Bourse aux Talents, a eu lieu le 21 janvier 2010 au Centre Barblé à Strassen.
- Le 6 juin 2010 le « Talenten- (Aus)Tausch » une fête pour toute la famille, a été organisée au KultOUR-Dëppen à Untereisenbach.
- Le 21 avril 2010 a eu lieu une soirée quiz au café Scott's au Grund par rapport au sujet de la mobilité des jeunes en Europe.
- Présence au Festival des migrations, à la Journée des chefs de groupe des Lëtzebuurger Guiden a Scouten, à la Rentrée SNJ, au Gay Mat, ainsi qu'à la Foire de l'étudiant.
- Représentation de la Jeunesse Luxembourgeoise au niveau international, dans les organes du Forum Européen de la Jeunesse, lors de conférences organisées par les présidences européennes et autres.
- Délégation de représentants dans **différents Conseils** au niveau national.
- En date du 16 octobre 2010 la CGJL a participé, avec de nombreuses autres organisations luxembourgeoises, à la première Journée de la Diversité de la Grande-Région.
- La CGJL a été un des acteurs principaux dans la mise en œuvre du Dialogue structuré dans le cadre des consultations nationales par rapport au sujet de l'emploi. La CGJL en collaboration avec le Centre Information Jeunes a mené une enquête quantitative à l'aide d'un questionnaire s'adressant à 3 publics cibles différents : les jeunes qui font des études/sont en formation ; les jeunes employés ; les jeunes qui sont en phase de transition, n'allant ni à l'école, ni travailler. Ces jeunes sont directement confrontés aux difficultés d'entrée dans le monde du travail. Le troisième cycle de consultation a été préparé et se déroulera en début de l'année 2011 sous la forme de trois événements de consultations régionales s'adressant à des jeunes et des travailleurs de jeunesse.
- Cogestion du projet « **Infomobile** » ensemble avec le Centre Information Jeunes. L'infomobile c'est déplacée dans de nombreux lycées et Maisons de jeunes, afin d'informer des jeunes par rapport au Parlement des Jeunes. Il a été l'outil de recrutement et de sensibilisation le plus important pour le Parlement des Jeunes.

5.3.4. Service Formation de la Centrale des Auberges Luxembourgeoises (CAJL)

Le service formation a participé en 2010 à l'organisation de différentes activités au sein du réseau des auberges de jeunesse au Luxembourg.

Le travail principal du service formation reste comme les années précédentes le développement d'une offre d'activités pour classes scolaires et groupes de jeunes. Dans ce cadre il offre d'un côté des activités encadrées par ses propres animateurs, de l'autre côté il est à la recherche permanente d'offres d'autres opérateurs se trouvant dans les alentours des auberges de jeunesse ou pouvant être organisé dans une auberge même. Toutes ses activités sont regroupées annuellement dans une brochure « Klassenfahrten & Gruppenreisen » en collaboration avec le centre touristique «A Robbesscheier », qui est envoyée à tous les établissements scolaires, lycées, maisons des jeunes et autres organisations de jeunesse.

Au cours de l'année le service organise l'encadrement des animateurs sportifs et pédagogiques ainsi que des collaborateurs « Freelance » à l'auberge de jeunesse Echternach. Des formations continues sont régulièrement organisées pour les animateurs freelances.

Le service formation est aussi chargé de l'exploitation de l'île d'aventure au lac d'Echternach. Il entretient un parc d'aventure pour classes scolaires et groupes de jeunes. En juillet 2010, il a élargi l'offre et a installé en collaboration avec la commune d'Echternach un parc de tremplins et une structure de tremplins bungee. Au cours de l'année, le service formation a organisé différents camps et colonies pour jeunes, notamment les camps d'escalade à Echternach ainsi que la traversée du Luxembourg en collaboration avec le SNJ.

La CAJL est membre des « Groupes d'Actions locales » (GAL Leader) au Mullerthal et à la Moselle, afin de participer au développement d'offres touristiques et d'animation.

5.4. Centre de Médiation asbl

Le Centre de Médiation asbl dispose de deux services :

- un service « Médiation »
- un service « Accès au Droit » afin de répondre aux :
 - Questions d'ordre juridique
 - Questions d'ordre social
 - Questions d'ordre psychologique

Le Centre de Médiation de Médiation dispose d'un agrément de service de médiation pour jeunes délivré dans le cadre du règlement grand-ducal précisant les conditions auxquelles doivent répondre les gestionnaires de services pour jeunes.

5.4.1. Public – Cible

L'action du Centre de Médiation s'adresse prioritairement à des situations conflictuelles dans lesquelles des jeunes sont directement ou indirectement impliqués (par exemple dans des dossiers de divorce par consentement mutuel, de pension alimentaire, ...).

5.4.2. Activités 2010

L'action du Centre de Médiation asbl a continué à se dérouler sur trois terrains : organisation de rencontres en médiation, promotion et formation. Ces trois terrains se situent en fait sur deux axes, d'un côté la gestion de conflits existants

par la médiation et de l'autre la prévention de conflits en donnant des outils pour une attitude médiative.

Conférence et formation continue :

Conférence publique :

- Madame Christiane Mahieu (BE)-13 décembre 2010
 - « La discussion, un espace possible entre les victimes et l'auteur »

Cette conférence fut organisée en collaboration avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration ainsi qu'avec le Service National de la Jeunesse et avec la collaboration de l'ALMA asbl

Formation continue :

- Madame Christiane Mahieu (BE)-14 décembre 2010
 - « La médiation réparatrice – du concept à la pratique »

Relevons également :

- Continuation de la participation au projet « PEER-MEDIATION »
- Collaboration avec le SNJ – intervention dans le cadre de formations et/ou présentations lors de différentes réunions
- Coopération avec l'Université de Luxembourg dans le cadre de recherches dans le domaine de la médiation
- Participation aux formations universitaires- accueil des stagiaires et interventions lors de la formation
- « Droit de Tous, Droit pour Tous » :
 - Finalisation de la publication (sous-forme de classeur)
 - Collaboration avec le SNJ pour une mise en ligne de la publication

5.4.3. Les demandes

Demandes « **médiation** » : 278 dossiers ouverts en 2010

Demandes « **Accès au droit** » : Le nombre de demandes est resté plus ou moins stable par rapport à 2009 (+/-1.440 demandes en 2010)

6. Les services de recherche pour jeunes

6.1. Le Centre d'Etude sur la Situation des Jeunes (CESIJE) à l'Université de Luxembourg

6.1.1. Projets de recherche

Dans le projet Intergen (Intergenerational relations in Luxembourg: Solidarity, ambivalence, conflict) l'analyse des données a avancé et a permis d'identifier les premiers concepts à développer. Le projet Le rapport des jeunes aux transports publics a réalisé sa dernière étape en complétant le rapport de recherche de conclusions et de recommandations pratiques en échange avec les commanditaires. Le travail dans le projet Le climat scolaire dans les écoles primaires luxembourgeoises a surtout été dédié à la collecte et l'analyse des données dans un certain nombre d'écoles fondamentales, qui a abouti sur une analyse critique et différenciée du phénomène. Le premier Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg, basé sur la Loi sur la jeunesse (2008), a été publié en 2010. Ce rapport donne un aperçu sur la situation des

jeunes vivant au Luxembourg en abordant les différentes facettes comme l'éducation, le travail, l'intégration, la pauvreté, le bien-être et la participation des jeunes. Le projet *Jugend und neue Medien in Luxemburg: Explorative Studie zu jugendsoziologischen und erziehungswissenschaftlichen Aspekten* se propose de faire un état des lieux de la littérature et des données au sujet des jeunes et de leur utilisation des nouveaux médias. Des rapports intermédiaires présentant les résultats et les conclusions et proposant des modèles d'études à réaliser dans le domaine ont été remis aux commanditaires.

6.1.2. Projets d'évaluation

Deux projets d'évaluation représentent des répétitions d'exercices déjà entrepris antérieurement. Le premier concerne l'*Evaluation intermédiaire du programme « Jeunesse en Action » (2007-2013)* où le CESIJE a mené le projet d'évaluation des interventions luxembourgeoises. Le second concerne l'évaluation du projet *Assurance qualité des Maisons de jeunes*, où l'évaluation des activités de 2009 a eu lieu. Dans le projet *Social responsibility as a strategic concept of prevention work – Opportunities and limitations of promoting an intergenerational dialogue by networking (SORES)*, le premier rapport intermédiaire a été remis au commanditaire en juillet 2010. L'objectif que le projet *Evaluation de l'Assemblée nationale des jeunes (EVASS)* se propose est d'évaluer le processus et les stratégies de la *Conférence Générale de la Jeunesse luxembourgeoise a.s.b.l. (CGJL)* mis en place pour encourager le dialogue structuré avec les jeunes. Un premier rapport a été remis et une présentation et discussion des résultats a eu lieu.

6.1.3. Documentation

Le CESIJE a continué en 2010 sa politique d'acquisition qui couvre les différents domaines de la vie des jeunes avec une accentuation particulière des thématiques en relation directe avec les sujets de ses projets.

6.1.4. Consultance

Le Centre a accompagné les activités d'innovation et d'évaluation qui ont eu lieu au sein de différentes organisations : d'un mouvement de jeunesse, d'un lycée technique et d'une association.

6.1.5. Relations européennes et internationales

Le Centre a participé à deux projets européens, financés par les fonds du *Lifelong Learning Programme* de la Commission européenne, et a travaillé dans ce contexte avec des consortiums internationaux d'universités. Le projet *European core curriculum for mainstreamed second language teacher education (EUCIM-TE)* a élaboré sous la houlette de l'Université de Cologne un curriculum de formation des enseignants et éducateurs dédié en particulier à l'enseignement des langues dans des situations de haute diversité ainsi qu'une adaptation nationale. Le projet *M.A. European Youth Studies (EYS)* a comme objectif de développer un curriculum de Master en études européennes de jeunesse qui a l'ambition d'être transnational, interculturel et interdisciplinaire.

Le gouvernement luxembourgeois est représenté par le CESIJE dans les réseaux du *European Knowledge Centre for Youth Policy (EKCYC)* et du *European Network of Experts on Youth Knowledge*, réseaux établis par le *EU-CoE Youth Partnership*.

7. Politique de la Jeunesse sur le plan international

7.1. L'Union Européenne

7.1.1. La mise en place du nouveau cadre de coopération 2010-2018 sous la présidence espagnole

Dans le cadre des nouvelles dispositions de coopération, les ministres de la jeunesse, sous la présidence espagnole, ont adopté le 11 mai 2010 une résolution relative à l'inclusion active des jeunes : lutter contre le chômage et la pauvreté.

La conférence de la jeunesse de l'Union européenne au sujet de « Emploi de la jeunesse et inclusion sociale » eut lieu du 13-15 avril 2010 à Jerez de la Frontera. Trois jeunes membres du Parlement des jeunes luxembourgeois y ont participé. Les participants de la conférence ont élaboré des recommandations prioritaires à mettre en place dans le cadre de la politique de l'emploi des jeunes. Par ailleurs, la rencontre des directeurs généraux de la jeunesse à Jerez de la Frontera a permis un échange sur l'initiative phare « Jeunesse en mouvement » de la nouvelle stratégie « Europe 2020 » et la mise en place du nouveau cadre de coopération 2010-2018.

Par ailleurs, un séminaire au sujet de la transversalité de la politique de la jeunesse à Madrid le 3 juin 2010 a permis un échange de bonnes pratiques concernant la coordination horizontale entre différents domaines politiques et la coordination verticale entre les niveaux locaux, régionaux et nationaux.

En continuation de la stratégie de Lisbonne, la nouvelle stratégie « Europe 2020 » a été adoptée par le Conseil européen le 17 juin 2010 et définit les nouvelles orientations économiques, visant la promotion de l'emploi et une croissance intelligente, durable et inclusive. Axée sur les investissements dans la recherche et l'innovation, la croissance verte, l'éducation et l'emploi, l'initiative phare « Jeunesse en mouvement » vise l'amélioration de la performance des systèmes d'éducation formelle et non-formelle.

Finalement, un groupe d'experts, lancé par la Commission européenne, a été chargé d'élaborer et de proposer une grille d'indicateurs relatifs à la situation des jeunes dans les pays membres de l'UE. Le groupe d'experts a réuni 60 experts des pays membres et s'est rencontré en janvier et en avril 2010.

7.1.2. La mise en place du nouveau cadre de coopération 2010-2018 sous la présidence belge

Le Conseil des ministres de la Jeunesse, sous la présidence belge, a adopté en date du 19 novembre 2010 une résolution relative à l'animation socio-éducative, des conclusions relatives à l'accès de la jeunesse à la culture et des conclusions relatives à l'agenda politique et international des droits de l'enfant.

La présidence belge a organisé du 5 au 10 juillet 2010 une conférence sur l'histoire de l'animation socio-éducative, dont les résultats ont débouché sur l'institution de la première Convention européenne de l'animation socio-éducative.

La conférence de la jeunesse de l'Union européenne a traité la même thématique et eut lieu du 2-4 octobre 2010 à Leuven. Deux jeunes membres du Parlement des jeunes luxembourgeois y ont participé. Les participants à la conférence ont continué à élaborer plus concrètement les recommandations prioritaires qui avaient été identifiées à Jerez de la Frontera sous présidence

espagnole. Par ailleurs, la rencontre des directeurs généraux de la jeunesse à Gent a permis un échange sur la recherche sur la jeunesse, les indicateurs européens décrivant la situation des jeunes et la stratégie 2020.